



L'engagement des professionnels du médicament :
pharmaciens d'officine, grossistes-répartiteurs, industriels pour
la récupération et la valorisation des Médicaments Non Utilisés.

Juillet 2023

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets en GUADELOUPE

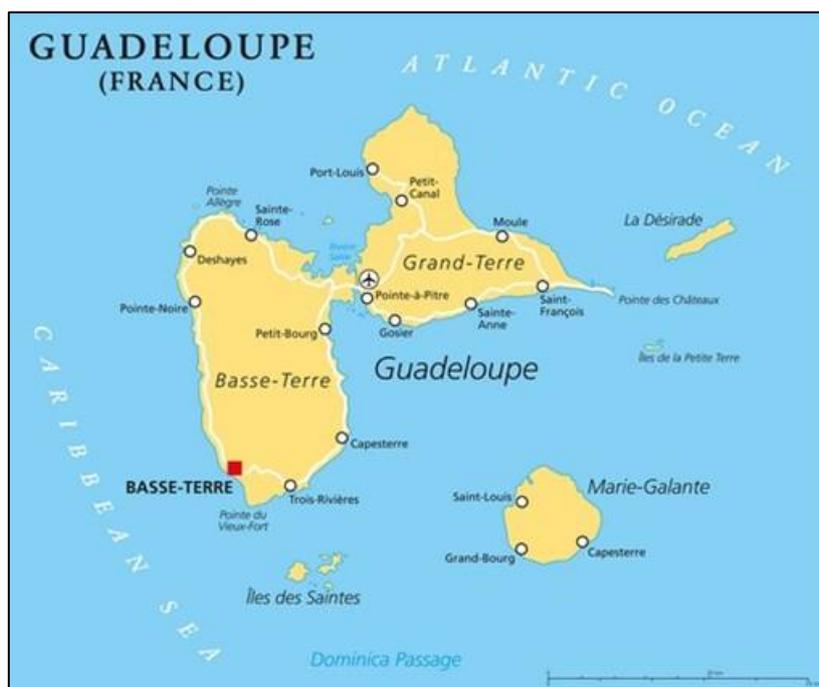
Table des matières

A.	Présentation de la Guadeloupe.....	2
B.	Gestion des déchets en Guadeloupe.....	4
C.	Présentation CYCLAMED	5
D.	Contexte règlementaire des MNU	5
E.	Dispositif CYCLAMED en Guadeloupe	6
1.	Mise en place.....	6
2.	Les parties prenantes & leurs rôles.....	6
a.	Facilitateur CYCLAMED.....	6
b.	Pharmacies d’officine	7
c.	Grossistes-répartiteurs.....	7
d.	Transitaires.....	9
e.	Unité de Valorisation Energétique	9
f.	Solutions de valorisation locales	9
F.	Gouvernance et Eco-organismes.....	10
G.	Chiffres clés	11
1.	Quantité de médicaments mise sur le marché	11
2.	Gisement évalué.....	12
3.	Collecte CYCLAMED	13
H.	Evolution du gisement et de la collecte des MNU	14
I.	Objectifs	15
J.	Actions de communication.....	16
1.	Messages pour le grand public.....	16
2.	De 2023 à 2025 : Continuité des actions engagées.....	20
3.	En prévision	20
4.	En complément	21
K.	Annexes	21

A. Présentation de la Guadeloupe

La Guadeloupe est une région monodépartementale des Outre-Mer françaises. Située au centre de l'arc des Petites Antilles, la Guadeloupe est à une distance de 120 km de la Martinique (ainsi qu'à 260 km de Saint Martin et 230 km de Saint Barthélemy) et 7 000 km de la France hexagonale. Après la Martinique, la Guadeloupe est la deuxième plus petite région française avec 1 628 km². La Guadeloupe est un archipel qui se caractérise par sa pluri-insularité, puisque le territoire est composé de :

- La Guadeloupe dite « continentale » constituée des îles de Basse-Terre et de Grande-Terre séparées par un étroit bras de mer et reliées entre elles par deux ponts (le pont de la Gabarre et le pont de l'Alliance) ;
- Trois îles, les « îles du Sud » composées de La Désirade, île située à l'est de la Grande-Terre - Les Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas), toutes deux appartenant à l'archipel des Saintes et situées au sud de la Basse-Terre - Marie-Galante, île située au sud de la Grande-Terre.

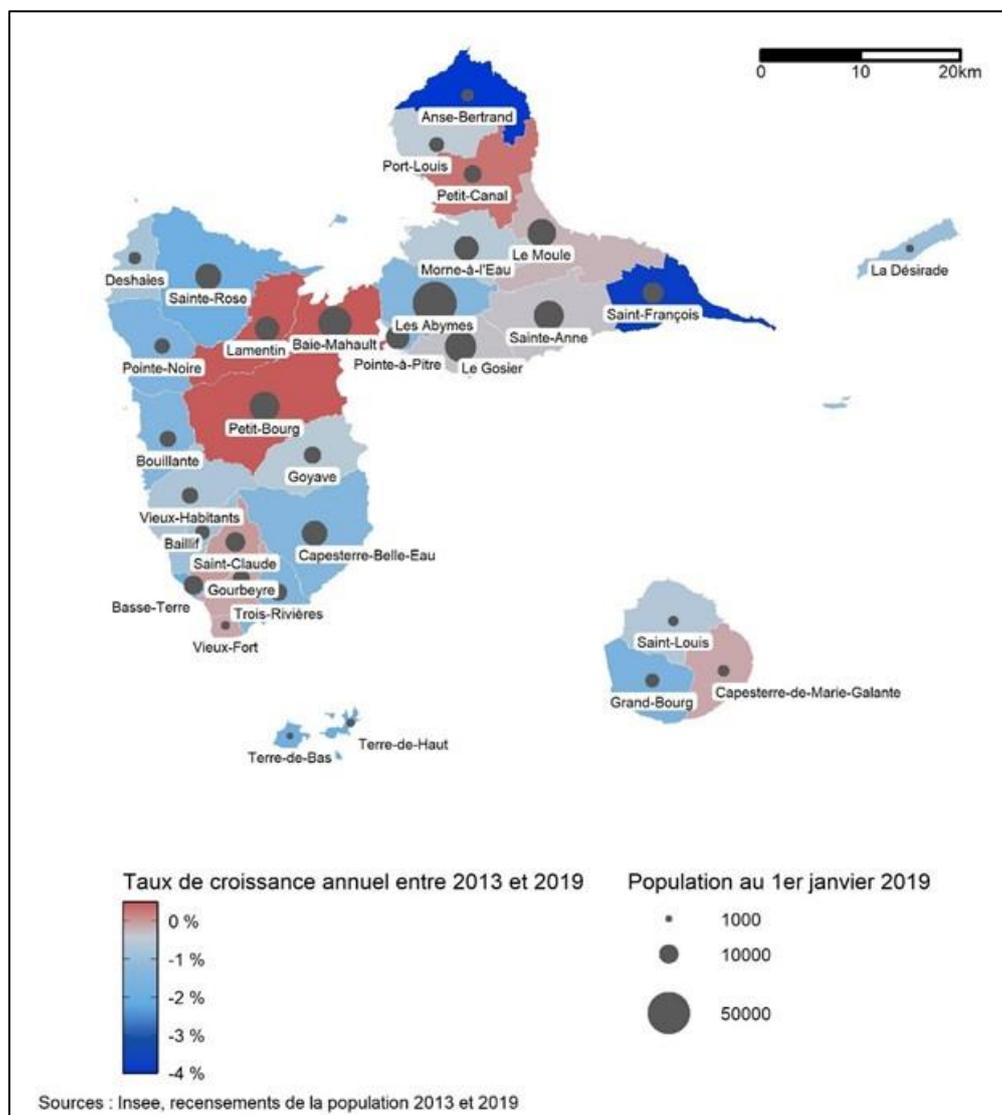


En Guadeloupe, deux pôles principaux que sont les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre regroupent plus de la moitié de la population. L'agglomération pointoise constituée des communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, les Abymes et le Gosier comptent environ 33% de la population.

Les trois quarts des résidences principales en Guadeloupe sont de type individuel, ce qui induit pour les collectivités compétentes des difficultés dans l'organisation de la collecte des déchets en porte-à-porte (tournées plus longues, coûts plus importants, etc.).

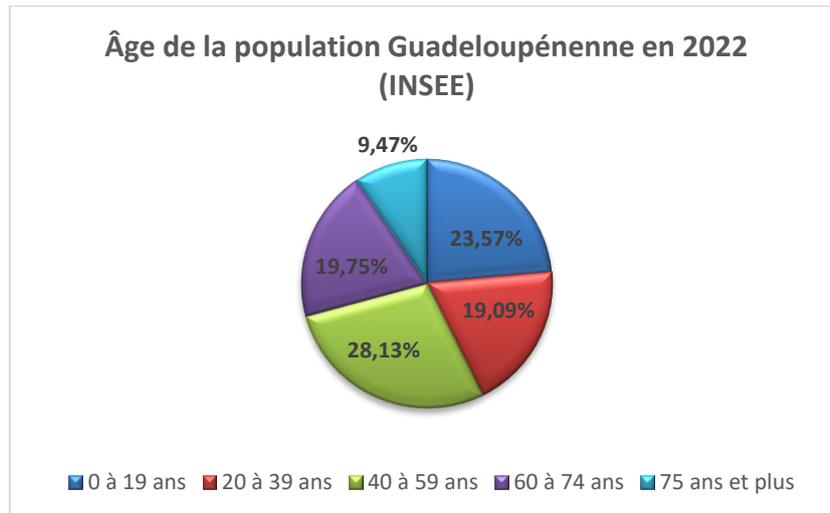
La densité de population en 2022 est de 236 habitants par km². Elle est plus importante sur Grande-Terre que sur Basse-Terre, en raison notamment de la commune des Abymes, la plus peuplée et de celle de Pointe-à-Pitre, la plus dense. Les îles du Sud (Les Saintes, La

Désirade, Marie-Galante) sont les moins peuplées, ainsi que la commune d'Anse-Bertrand. Les communes du littoral de Basse-Terre sont en croissance démographique liée à leur proximité avec la zone industrielle de Jarry. Les communes de Saint-François et de Sainte-Anne sont très attractives pour le tourisme et ont une activité démographique importante.



Depuis 2014, la population de l'archipel diminue de 0,7 % par an en moyenne, soit près de 2 800 habitants de moins tous les ans. Cette baisse de la population s'explique par un plus grand nombre de départs que d'arrivées sur le territoire et par un faible excédent naturel. La population est encore assez jeune (76 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Ci-dessous la répartition par âge de la population guadeloupéenne en 2022 :



En 2022, 378 476 personnes vivent en Guadeloupe. Selon les projections INSEE - Ophmale 2017, à l'horizon 2030, les personnes âgées de plus de 65 ans représenteraient plus de 28% de la population totale guadeloupéenne.

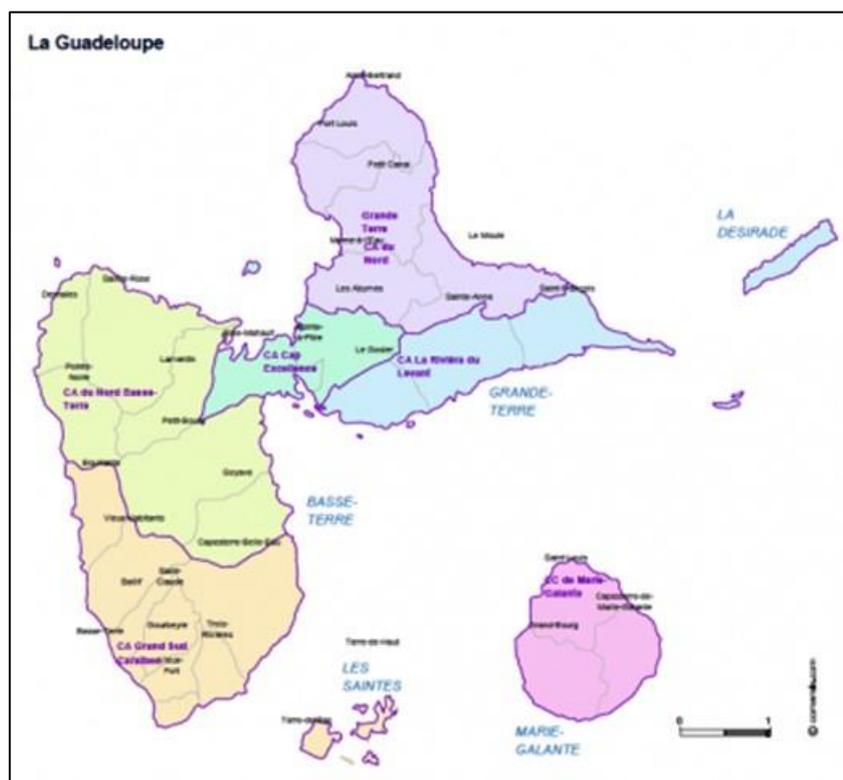
La Guadeloupe étant composée de plusieurs îles et îlots, constitue un défi en matière de gestion des déchets en lien notamment avec les contraintes liées aux transports. Le réseau routier étant régulièrement saturé, ce qui implique des temps de parcours allongés.

Enfin, 30% du foncier du territoire appartient au département, ce qui peut entraîner à certaines contraintes pour l'aboutissement de projets d'installations de collecte, de regroupement ou de traitement des déchets.

B. Gestion des déchets en Guadeloupe

En 2023, la Guadeloupe compte 5 établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de collecte des déchets : Cap Excellence, Grand Sud Caraïbe (CAGSC), SINNOVAL regroupant La Riviera du Levant (CARL) et Nord Grande Terre (CANGT), Nord Basse Terre (CANBT) et Marie-Galante (CCMG). Toutes les communes du territoire ont transféré leurs compétences collecte et traitement en adhérant à une structure agréée.

Concernant la compétence traitement, toutes les communes l'ont transféré à une intercommunalité avec 3 EPCI compétents : Grand Sud Caraïbe, Nord Basse-Terre et le SYVADE.



C. Présentation CYCLAMED

CYCLAMED est une association de loi 1901, agréée par l'Etat pour la collecte et la valorisation énergétique des Médicaments Non Utilisés - MNU retournés par les patients dans les pharmacies d'officine.

L'éco-organisme est financé à 100% par les industries pharmaceutiques dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, selon le Décret n°2009-718 du 17/6/2009.

Ainsi, CYCLAMED n'a pas de lien direct avec les collectivités, ni en termes de financement, ni d'organisation opérationnelle.

Cependant, il est effectué des opérations de communication en lien avec les collectivités, notamment en sensibilisant les animateurs du tri au dispositif CYCLAMED, lors de manifestations locales, affichage dans les déchèteries, etc.

D. Contexte règlementaire des MNU

La circulaire n° 93-37 du 24/03/93 précise le caractère NON DANGEREUX des MNU : Les MNU sont considérés comme des **Déchets Non Dangereux** et sont assimilés aux Ordures Ménagères. Leur code **CED** est le **20 01 32**.

L'article R. 4211-27 du Code de la Santé Publique modifié par Décret n°2020-1725 du 29 décembre 2020 – art. 11 : les MNU sont détruits **uniquement** par **incinération avec valorisation énergétique** dans le respect de la réglementation en vigueur.

E. Dispositif CYCLAMED en Guadeloupe

1. Mise en place

Le dispositif CYCLAMED a été mis en place en Guadeloupe en 2001.

2. Les parties prenantes & leurs rôles

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des parties prenantes en Guadeloupe :

Guadeloupe	
Grossistes-Répartiteurs ¹	Groupement Pharmaceutique Guadeloupéen - GPG
	SOPHARMA
	UBIPHARM
Nombre de Pharmacies d'Officine	148
Transitaire en charge de l'emportage du conteneur maritime et de son export avec une compagnie maritime vers l'Hexagone	Transit Michel Collomb - TMC
Organisme en charge de la réception du conteneur maritime au Havre	Cévalogistics
Transporteur en charge de l'acheminement du conteneur-maritime à l'UVE	Suez Normandie - RDT
UVE	Oréade à Saint-Jean-de-Folleville
Facilitateur	C2D consulting

Nota Bene : afin de garantir la traçabilité des MNU, chaque export de réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU, est accompagné par un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) propre à CYCLAMED, rempli et signé par les différentes parties prenantes concernées. Un travail est en cours afin de passer sur une dématérialisation de ces BSD via la solution d'état Trackdéchets.

a. Facilitateur CYCLAMED

CYCLAMED a fait appel à la société C2D consulting afin de représenter l'éco-organisme sur le territoire de la Guadeloupe depuis 2019. Son rôle est :

¹ Grossiste-répartiteur : entité pharmaceutique, qui fait le lien entre les entreprises du médicament et les pharmacies d'officine / livraison journalières des commandes des pharmacies en produits pharmaceutiques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- D'assurer le suivi opérationnel de la filière ;
- De représenter l'éco-organisme auprès des instances locales ;
- Sensibiliser le grand public et les parties prenantes au dispositif.

b. Pharmacies d'officine

Il existe 148 pharmacies d'officine² sur le territoire de Guadeloupe. Ces dernières ont l'obligation depuis 2007³ de récupérer les Médicaments Non Utilisés (MNU) de leur patientèle, qu'elles disposent dans les réceptacles de collecte CYCLAMED vides depuis 2001 - mis à leur disposition gratuitement via leurs grossistes-répartiteurs. Elles ont un rôle essentiel de sensibilisation des particuliers au retour des MNU dans les officines tout en communiquant auprès d'eux les consignes CYCLAMED de tri affiné (retrait des conditionnements primaires totalement vides, des étuis et des notices avant de les rapporter).

CYCLAMED met à disposition des officines des affiches afin de les aider à :

- Communiquer auprès de leur patientèle sur le retour des MNU en officine (annexe 1) ;
- Sensibiliser l'équipe officinale aux produits autorisés dans les réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 2) ;
- Sensibiliser l'équipe officinale sur la tenue des réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 3) ;
- Diffuser « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires... (annexe 4) ;
- Donner les 10 conseils pour bien ranger son armoire à pharmacie (annexe 5).

Les pharmaciens d'officine et leurs équipes étant un maillon essentiel de notre dispositif (premier vecteur de communication depuis 2020 devant la télévision désormais), CYCLAMED conduit annuellement des actions de sensibilisation et d'information auprès d'eux de manière systématique.

c. Grossistes-répartiteurs

CYCLAMED a contractualisé avec 3 grossistes-répartiteurs (GR) sur la Guadeloupe :

- GPG : Rue Pompilius Keller, Les Abymes 97139, Guadeloupe
- SOPHARMA : Impasse A. Fresnel, Baie-Mahault 97122, Guadeloupe
- UBIPHARM : 3 Rue de la Chapelle, Baie-Mahault 97122, Guadeloupe

Ils ont pour rôle d'assurer :

- La distribution des réceptacles de collecte CYCLAMED vides auprès des officines demandeuses (tous les ans, CYCLAMED dote gracieusement les GR en réceptacles de collecte vides, selon les besoins des officinaux du territoire) ;

² Source : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens – année 2022

³ Loi n°2007-248, J.O. du 27/2/2007 et décret d'application n°2009-718 du 17/6/2009

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- La récupération, en officine, des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU des patients et leur stockage dans des conteneurs-bennes sécurisés⁴, installés sur leurs sites, en vue de leur élimination dans une Unité de Valorisation Energétique (UVE) en hexagone.

En février 2022, une visite qualité a été réalisée chez GPG et SOPHARMA par notre facilitatrice afin d'évaluer le respect des consignes CYCLAMED sur le dispositif et recueillir les difficultés rencontrées par les grossistes. Il en ressort que tout était conforme chez ces deux grossistes. Concernant UBIPHARM, au vu du changement de personnel et d'organisation, cette visite qualité n'a pas pu être réalisée en bonne et due forme en 2022 et sera faite en 2023. Néanmoins, des échanges réguliers entre le GR et notre facilitatrice ont été réalisés tout au long de l'année, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif et de répondre aux besoins exprimés par ce dernier.

Ces visites qualité seront réalisées tous les ans.

Focus réceptacles de collecte CYCLAMED :

Dans le nouveau cahier des charges d'appel d'offre des fournisseurs de réceptacles de collecte CYCLAMED, il a été demandé expressément de maintenir les caractéristiques techniques de ces derniers répondant à la norme DASRI NF X 30 507, bien que non obligatoire puisque les MNU sont considérés comme des déchets non dangereux, car ces contenants sont adaptés aux spécificités et contraintes liées aux conditions climatiques du territoire Guadeloupéen.

Ci-dessous les caractéristiques des réceptacles de collecte imposés dans le cahier des charges de notre appel d'offre : le réceptacle de collecte devra :

- Être fabriqué en Europe à partir de matériaux de provenance européenne
- Être empilable jusqu'à 4 rangées en hauteur sans s'affaisser ni s'abîmer
- Être résistant à l'humidité sans s'affaisser ni s'abîmer. La fabrication du réceptacle de collecte doit prendre en compte le taux d'humidité très élevé dans les territoires des DROM-COM. Ce dernier doit garder, autant que faire se peut, les mêmes caractéristiques techniques exigées par le Client
- Être facilement pris en main et porté en toute sécurité
- Être très résistant et étanche au vu de la nature des déchets récupérés dans ces réceptacles
- Avoir un système de fermeture très résistant sécurisant ainsi le contenu
- Pouvoir se monter très facilement : indication des étapes de montage du réceptacle
- Pouvoir recevoir un marquage d'identification
- Il devra être homologué emballage de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) selon la norme NF X 30-507
- Dimension extérieure (mm) : 360 x 328 x 516 (723 poignées ouvertes)
- Dimension intérieure (mm) : 350 x 315 x 510
- Volume utile (L) : 58 (60 L en extérieur)

⁴ Fermé et cadenassé, mis à disposition des Grossistes-Répartiteurs gratuitement par Cyclamed.

- Poids à vide (kg) : 0,733

d. Transitaires

Deux transitaires, un sur la Guadeloupe (TMC) et un en hexagone (Cévalogistics) agissent pour notre compte.

Une fois le conteneur-benne des GR est plein, TMC (Route Grand Camp Rocade 97139 ABYMES) se charge de l'emportage des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins dans un conteneur-maritime et de l'export de ce dernier vers l'hexagone via une compagnie maritime en vue d'une valorisation énergétique des réceptacles de collecte.

Arrivé en hexagone, Cévalogistics a la charge du dédouanement du conteneur maritime. Ce dernier est pris en charge par la suite par Suez Normandie (qui sous-traite la prestation à RDT) et est acheminé vers l'UVE Oréade au Havre.

e. Unité de Valorisation Énergétique

Oréade est l'UVE en charge de la valorisation énergétique des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU en provenance de Guadeloupe.

f. Solutions de valorisation locales

Conformément à la loi AGECE et au principe de proximité, CYCLAMED est en recherche permanente de solutions de valorisation locales ou de proximité des MNU des guadeloupéens.

➤ Transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique

Avec l'aide de ses facilitatrices en Guadeloupe et en Martinique, CYCLAMED a réalisé une étude de faisabilité pour le transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique afin qu'ils soient valorisés énergétiquement dans l'UVE La Martiniquaise de Valorisation – seule UVE sur les territoires d'outre-mer.

Cette étude s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Inscription en 2019 du transfert des MNU de la Guadeloupe vers l'incinérateur de la Martinique dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) des deux îles ;
- Approbation du PRPGD de la Guadeloupe le 28 février 2020 ;
- Approbation du PRPGD de la Martinique le 26 novembre 2019 ;
- Accord de l'UVE de la Martinique et demande envoyée à la DEAL Martinique pour pouvoir recevoir les MNU de la Guadeloupe ;
- Accord de la DEAL Guadeloupe le 2 juillet 2020
- Accord de la DEAL Martinique le 23 avril 2021 ;
- Inscription des MNU de Guadeloupe dans l'Arrêté Préfectoral de l'UVE la Martiniquaise et parution le 17 mai 2021 ;

- Courant 2021 : recherche des différents prestataires agréés, répondant aux exigences de sécurité et de transport de CYCLAMED & analyse des cotations et propositions organisationnelles des différents prestataires.

Après une analyse approfondie, cette étude a démontré que le transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique représenterait un coût de 2 à 3 fois supérieur qu'un retour en hexagone ainsi qu'une empreinte carbone bien plus élevée (fret vs navire maritime). CYCLAMED a ainsi pris la décision de maintenir l'export des conteneurs de la Guadeloupe vers l'hexagone.

En 2023, CYCLAMED souhaite réévaluer la faisabilité de ce transfert après analyse des nouvelles cotations des différents prestataires agréés et sollicités.

➤ **Projet d'étude du transfert des MNU sur Saint Barthélemy**

En 2023, CYCLAMED et sa facilitatrice lancent une étude de faisabilité afin de pouvoir valoriser les MNU de Saint Barthelemy localement dans l'UVE située sur le territoire.

Si cette étude se révèle concluante, la possibilité de rapatrier les MNU de Saint-Martin & ceux de Guadeloupe sur Saint Barthelemy sera étudiée dans un deuxième temps.

➤ **Projet d'étude CSR⁵**

En raison des différents projets d'installation d'unités d'incinération à base de CSR sur les territoires ultra-marins, CYCLAMED a souhaité lancer une étude de faisabilité afin de connaître la possibilité d'utiliser les MNU en tant que CSR.

Deux étapes sont nécessaires afin d'atteindre cet objectif :

- 1) Déterminer le PCI⁶ des MNU ainsi que les émanations de potentiels polluants dans les fumées et les cendres (chlore, métaux, etc.) : fin 2022, CYCLAMED a réalisé avec l'INERIS⁷ cette étude expérimentale approfondie, reproduisant les mêmes conditions d'un four d'incinérateur ;
- 2) Lancement en 2024 de l'étude de faisabilité pour l'utilisation des MNU en tant que CSR avec le bureau d'étude Inddigo.

F. Gouvernance et Eco-organismes

Depuis 2019, les éco-organismes ont souhaité créer la plateforme Caraïbes, animée par la société C2D consulting pour le territoire de la Guadeloupe, afin de mettre en place des actions communes sur ce territoire permettant une cohésion de la gestion des déchets entre les différents éco-organismes et les instances locales (collectivités, acteurs du déchet, etc.) et répondant à leurs besoins en matière de prévention et de gestion des déchets.

⁵ CSR : Combustible Solide de Récupération

⁶ PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

⁷ INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

Actions suivies par le comité technique :



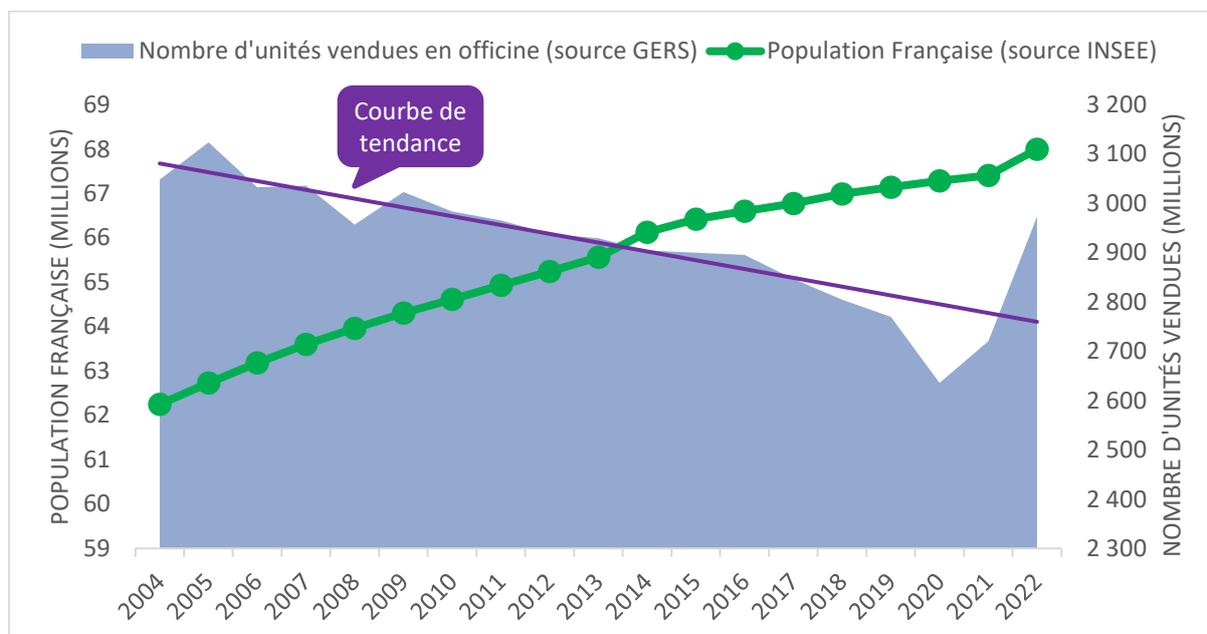
CYCLAMED adhère naturellement à cette plateforme Caraïbes.

G. Chiffres clés

1. Quantité de médicaments mise sur le marché

Avant la crise sanitaire en 2020, les ventes unitaires de médicaments en pharmacies d'officine étaient en constante baisse et cela malgré l'évolution à la hausse de la population française.

Après une forte baisse en 2020 comme le montre le graphique suivant, liée directement à la crise Covid, une reprise des ventes a eu lieu en 2021 et en 2022 mais la tendance globale reste baissière.



Pour la Guadeloupe, entre 2019 et 2022, nous notons une augmentation d'environ 5% des quantités de médicaments vendus sur le territoire ainsi qu'une baisse d'environ 2% du nombre d'habitants :

Guadeloupe	2019	2021	2022
Quantité médicaments ⁸ mise sur le marché (Gers)	15 854 555	15 785 132	16 676 375
Population (INSEE)	384 239	381 606	378 476
Ecart mise sur le marché (VS 2019)	/	-0.44%	+5.18 %
Evolution population (VS 2019)	/	-0.68%	-1.5%

2. Gisement évalué

Depuis 2010, CYCLAMED réalise tous les 2 ans une étude de gisement désormais dénommée REMEDE avec l'organisme CSA afin d'évaluer le gisement des MNU chez les foyers français dans l'hexagone, en présentiel, jusqu'en 2020.

A partir 2020, nous sommes passé sur une fréquence annuelle et avons intégré les territoires ultra-marins à l'étude.

En raison de la crise Covid, nous avons dû modifier notre méthodologie d'enquête et sommes passé pour l'année 2020 et 2021 en visioconférence en remplacement du présentiel dans les foyers pour effectuer les pesées des MNU. En conséquence, cette modification de méthodologie a induit plusieurs biais dans l'évaluation du gisement.

⁸ La quantité évoquée est en nombre de boîtes de médicaments

CYCLAMED, avec la validation de ses autorités de tutelle (DGPR, ADEME), considère que l'étude du gisement sur les deux années 2020 et 2021 n'est pas exploitable et que la dernière année de référence à prendre en compte est celle de 2018.

A partir de 2022, l'étude se déroule en présentiel chez les particuliers dans l'hexagone et les territoires d'outre-mer, sur la base d'un panel de personnes interrogées représentatif, pour permettre de disposer de données fiables de pesées des MNU au sein de ces foyers.

Territoire	Nombre d'habitants 2022 (Source Insee)	Gisement 2022 (tonnes)
Guadeloupe	378 476	60

3. Collecte CYCLAMED

Sur la Guadeloupe, nous avons collecté en 2022 environ 23 tonnes de MNU, stable depuis 2019.

Les données de l'année 2020 ne sont pas présentés dans ce PPGD. En raison de la crise COVID 19, CYCLAMED a communiqué auprès du grand public afin de limiter les retours des MNU dans les officines, en lien avec les confinements successifs et afin de préserver les équipes officinales dans leur activité première qui est la délivrance des médicaments et le conseil aux patients. Ainsi les données 2020 ne peuvent pas être représentatives de l'état de la collecte des MNU sur le territoire.

Ci-dessous, un récapitulatif des données sur les 3 dernières années :

2022	Guadeloupe	National
Gisement MNU (t)	60	13 443 ⁹
Collecte MNU (t)	23	9 415
Taux de collecte	38 %	71 %

2021	Guadeloupe	National
Gisement MNU (t)	NC ¹⁰	17 600 ¹¹
Collecte MNU (t)	23	9 833
Taux de collecte	/	56%

⁹ Gisement CSA 2022/2023

¹⁰ Année de référence du gisement 2021 est celle de 2018 et les DROM ne faisaient pas partie de l'étude

¹¹ Année de référence pour l'étude gisement est celle de 2018 pour les données 2019 & 2021

2019	Guadeloupe	National
Gisement MNU (t)	NC ¹²	17 600 ¹³
Collecte MNU (t)	23	10 675
Taux de collecte	/	61%

Données complémentaires depuis 2019 :

Intitulé	Guadeloupe			National		
	2019	2021	2022	2019	2021	2022
Population (INSEE)	384 239	381 606	378 476	66 977 703	67 407 241	67 842 591
Collecte MNU (g/hab)	60	68	60	159	146	139
Nombre de pharmacies d'officine (CNOP)	159	148	148	21 535	20 880	20 721
Nombre de pharmacies d'officine / hab	4.14 x 10 ⁻⁴	3.88 x 10 ⁻⁴	3.91 x 10 ⁻⁴	3.21 x 10 ⁻⁴	3.10 x 10 ⁻⁴	3.05 x 10 ⁻⁴

La Guadeloupe dispose d'un maillage territorial en nombre de pharmacies d'officine par habitant légèrement plus élevé qu'en hexagone.

Compte tenu que l'ouverture d'une pharmacie d'officine dépend de l'ordre des pharmaciens, une action directe de la part de CYCLAMED sur l'amélioration du maillage territorial ne peut pas être envisagée.

H. Evolution du gisement et de la collecte des MNU

La production des déchets de MNU est spécifique et ne ressemble en rien aux autres flux de déchets.

Afin de l'expliquer, il faut prendre en considération plusieurs paramètres :

- Il est observé que les patients adoptent une meilleure observance de leur traitement et cela depuis des années, ce qui se traduit par une moindre présence de médicaments non utilisés ou périmés chez nos concitoyens ;
- Les médecins prescrivent de moins en moins de médicaments et sur une durée plus courte en adéquation avec le besoin des patients et leurs pathologies ;
- Les industriels ne cessent de travailler sur l'optimisation des quantités de médicaments par boîte la plus adaptée à la moyenne de prescription par pathologie ;

¹² Gisement Guadeloupe 2019 non disponible puisque les territoires d'outre-mer ont été intégrés à l'étude CSA à partir de 2020

¹³ Gisement CSA 2018 (étude réalisée tous les 2 ans)

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- Les dates de péremption des médicaments allant de 3 à 5 ans. Cela se traduit par le fait que les médicaments délivrés aux patients en année « n », ne seront périmés et éventuellement mis dans le circuit des MNU que 3 à 5 ans plus tard ;
- Etc.

Aux vu de ces paramètres, le Médicament qui n'est pas utilisé est voué à diminuer d'année en année et par conséquence la quantité de MNU devenue « déchet » et donc qui ne sera plus jamais utilisée, l'est aussi. Si nous comparons le MNU à un DEEE, l'équipement une fois acheté et utilisé est indéniablement voué à devenir un déchet un jour contrairement au Médicament pour qui ce n'est pas systématique.

Jusqu'à aujourd'hui, le gisement des MNU chez les Français ne cesse de décroître. Il est ainsi passé d'environ 17 600 tonnes en 2018 à 13 443 tonnes en 2022/2023. Cette tendance devra se confirmer dans les années à venir et se répercutera également sur la quantité de MNU produite qui suivrait la même tendance.

En ce qui concerne les territoires ultra-marins, leurs spécificités en tant qu'îles et/ou territoires n'ayant pas accès facilement aux médicaments comme dans l'hexagone, montrent une habitude de conservation des médicaments sur des plus longues durées, considérés comme des potentiels médicaments à utiliser ultérieurement, même s'ils sont périmés, en prévision d'une pénurie et retard de livraison lié aux transports maritimes ou routiers comme cela pourrait être le cas de la Guadeloupe.

Au national, nous pouvons ainsi considérer que le gisement ainsi que la quantité de MNU produits tendent à diminuer d'année en année.

Considérant que la population Guadeloupéenne reste jeune et considérant que les personnes possédant des MNU et les rapportant en pharmacie sont des mères de foyers et des personnes âgées, il est normal que ce territoire ait un gisement faible de MNU et que les quantités collectées le soient également comparé à l'hexagone.

I. Objectifs

Afin d'atteindre un taux de collecte équivalent à l'hexagone en Guadeloupe, il faudrait que la chaîne sanitaire déployée sur ce territoire par l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, autorités, etc.) soit à l'identique de l'hexagone pour permettre de générer des comportements comparables vis-à-vis des MNU :

- Accès aux soins pour tous ;
- Nombre de médecins comparable ;
- Approvisionnement en médicaments comparable ;
- Maillage pharmaceutique équivalent ;
- Infrastructures adaptées (centres de soins, routes, etc.) ;
- Etc.

a) Objectif 1

CYCLAMED propose d'augmenter le taux de collecte de 2 à 5 % par an pour atteindre à la fin de son agrément en 2027, soit un taux de collecte compris entre 48% et 63%.

Il est important de noter que tant que la situation et l'accès aux soins restent identiques à la situation actuelle en Guadeloupe, le changement de paradigme des guadeloupéens ne se fera pas.

Par exemple, le comportement de nos concitoyens ultra-marins ne peut pas être considéré à l'identique de ceux en hexagone ; en effet quand un médicament vient à manquer dans une officine en hexagone, le grossiste-répartiteur fournit ce médicament sous 24 h voire quelques jours dans le cas de rupture nationale, mais dans nos territoires ultra-marins, un manque d'une référence chez le grossiste-répartiteur peut se traduire en plusieurs mois de manque.

La patientèle a donc un réflexe de conserver ses MNU même au-delà des dates de péremption.

b) Objectif 2

Les MNU sont rapatriés en hexagone pour y être incinérés ; afin de minimiser autant que possible l'impact carbone de ce retour et pour avoir une bonne maîtrise des coûts, nous avons et nous continuons de sensibiliser nos grossistes-répartiteurs au rangement des conteneurs maritimes GR pour garantir leur plein usage à 420 cartons/conteneur.

c) Objectif 3

Maintenir le niveau de la communication atteint à ce jour et en créant également des supports réellement adaptés à la population locale notamment en termes de langue.

J. Actions de communication

1. Messages pour le grand public

- Prévention : Bon Usage du Médicament et rangement de sa boîte à pharmacie familiale (tri régulier des MNU) ;
- Que rapporter et comment ? Incitation au tri affiné : Retour uniquement des Médicaments Non Utilisés (MNU à usage humain, périmés ou non) en pharmacie, sans les emballages vides de médicament, les étuis en carton et notices qui, eux, vont dans le tri sélectif pour un recyclage matière. Aide pour identifier les MNU des autres produits de santé grâce au moteur de recherche sur : www.cyclamed.org

Supports aux messages :

Spot TV, 2 animations pour les écrans d'officines, collectivités locales, milieux scolaires et autres, supports imprimés et kits digitaux (affiches, flyers, bannières...)

En **2018**, pour renforcer notre impact en Guadeloupe, CYCLAMED a choisi la télévision qui demeure le média le plus puissant pour sensibiliser le grand public guadeloupéen. CYCLAMED a communiqué pour la 1ère fois sur la chaîne TV, Guadeloupe 1ère, leader de cette région d'Outre-mer du :

- 29 janvier au 18 février
- 23 juillet au 12 août

Deux spots ont été diffusés et ont incité, comme en métropole, à la séparation des emballages en carton et notices en papier destinés au tri sélectif de leur domicile, avant le retour des Médicaments Non Utilisés (MNU) en pharmacie.

De plus, les officinaux de Guadeloupe ont reçu, comme ceux de métropole, tous les supports de communication que nous avons envoyés et mis gracieusement à leur disposition (cf Annexes).

CYCLAMED a participé aux réunions organisées par l'inter-filières regroupant les éco-organismes et d'autres entités : Ademe, collectivités locales, observatoires des déchets... pour faire avancer les projets communs.

En **2019**, dans le cadre de la campagne du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et de l'Ademe, avec d'autres éco-organismes, CYCLAMED a participé pleinement à cette sensibilisation axée sur le « recyclage et la valorisation » en Guadeloupe, supportée par une campagne TV et digitale, diffusée du 14 octobre au 31 décembre. Un spot radio a également été diffusé du 14 octobre au 3 novembre 2019.

CYCLAMED a continué ses campagnes TV sur Guadeloupe 1ère en rajoutant sur son spot TV une mention pour mettre en valeur que le geste écocitoyen du retour des MNU est bien opérationnel dans toutes les officines de métropole et d'Outre-mer.

Quatre vagues diffusées du :

- 21 janvier au 17 février (4 semaines)
- 15 avril au 14 mai (4 semaines)
- 5 août au 1er septembre (4 semaines)
- 30 septembre au 27 octobre (4 semaines)

Les missions pour la communication avec notre facilitatrice de Guadeloupe, Christelle DIOCHOT-DESPOIS de C2D Consulting, ont commencé en octobre 2019.

Elles ont consisté à développer la connaissance de la filière des MNU auprès des professionnels de santé, des différentes parties prenantes et du grand public :

- Le 30 octobre : rencontre avec le syndicat des pharmaciens, une trentaine de pharmaciens, le grossiste-répartiteur UBIPHARM et l'ARS ;
- Le 23 novembre : stand à la déchèterie du Moule sur les filières REP dont une sensibilisation auprès de 150 Guadeloupéens sur le retour des MNU en pharmacie ;
- Le 26 décembre : tournée des pharmacies de Marie-Galante pour leur remettre nos supports de communication (affiches, flyers, vitrophanies, rapports d'activité...).

En **2020**, tout au long de l'année, durant la crise sanitaire, nos messages et supports de communication ont été relayés par nos parties prenantes sur place : ARS, Ordre des pharmaciens, Syndicat départemental des pharmaciens de Guadeloupe (SDPG), l'Union Régionale des Professionnels de santé (URPS), les grossistes-répartiteurs.

Quatre vagues TV sur Guadeloupe 1^{ère} (en synergie avec notre campagne TV de métropole) ont été diffusées :

- Du 6 janvier au 2 février
- Du 6 juillet au 2 août
- Du 31 août au 27 septembre
- Du 2 novembre au 6 décembre

Une formation à distance destinée aux pharmaciens d'officine a été lancée pour rappeler le fonctionnement de la filière. Une première session appelée « Cyclaweb » a été organisée le 17 décembre 2020. Suite à un bilan positif des participants, d'autres sessions se sont déroulées en 2021.

Lors de l'AG du syndicat des pharmaciens, le 22 décembre, par le SDPG et l'URPS, une présentation CYCLAMED a été réalisée par notre facilitatrice sur place.

En **2021**, 3 vagues TV ont été diffusées sur Guadeloupe 1^{ère} (en synergie avec notre campagne TV de métropole) :

- Du 1^{er} janvier au 28 février
- Du 5 au 31 juillet
- Du 20 septembre au 31 octobre

Notre facilitatrice a rencontré et sensibilisé au mois de mai, 25 officines en Guadeloupe.

Il en ressort que la filière est bien connue des patients. Le tri affiné des emballages reste à développer, car il n'est pas effectué de façon systématique par les particuliers. Les pharmaciens sont tous satisfaits du fonctionnement du dispositif.

Différentes animations se sont déroulées tout au long de l'année :

Du 15 au 20 mars, dans le cadre de la Semaine du recyclage au centre commercial Collin's. 1 800 personnes ont ainsi pu être sensibilisées, dont une centaine le samedi 20 mars.

Entre août et octobre : les différents supports de communication ont été diffusés à 83 pharmacies d'officine volontaires pour les recevoir et aux communautés d'agglomérations de : « Riviera du Levant (CARL), « Nord Grande Terre (CANGT), Nord Basse Terre (CANBT), Grand Sud Caraïbes (CAGSC), Marie-Galante (CCMG) ». Un kit communication pour les réseaux sociaux leur a également été adressé.

5 sessions « CYCLAMED » ont été organisées en 2021 pour informer et former 57 officinaux inscrits.

En **2022**, trois vagues de sponsoring TV ont été diffusées sur Guadeloupe 1ère :

- Du 24 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 1er juin au 1er juillet (5 semaines)
- Du 7 septembre au 26 septembre (3 semaines)

De février à mars, des comités de pilotage ont été organisés avec notre facilitatrice sur les actions à mener conjointement avec les collectivités locales :

Collectivités	Date réunion
CANGT	01/02/2022
CCMG	03/02/2022
CANBT	04/02/2022
CARL	07/02/2022
CAP EXCELLENCE	10/02/2022
CAGSC	31/03/2022

Un bilan de l'utilisation de nos supports a été réalisé avec elles :

- CANGT : les affiches ont été apposées dans les déchèteries et au siège ;
- CCMG : proposition d'une diffusion de nos vidéos dans les bateaux assurant la liaison avec la Guadeloupe ;
- CANBT : Affiches apposées dans les déchèteries et au siège ;
- CARL : Affiches apposées dans les déchèteries, au siège (couloirs et cafétéria) ;
- CAGSC : diffusion des supports en version numérique pour une diffusion digitale.

A l'occasion de la SERD, le 25 novembre 2022, C2D consulting a organisé une animation dans le centre commercial Leclerc Bas-du-Fort. Les étudiants préparateurs en pharmacie du CFA ont été intégrés dans cette sensibilisation de 103 clients.

Les 1^{er} septembre et 24 novembre 2022, des formations sur CYCLAMED ont été dispensées aux étudiants BTS de préparateurs en pharmacie : 90 étudiants en 1^{ère} année et 20 en seconde année.

En **2023**, avec le nouveau spot de sponsoring TV, trois vagues ont été diffusées ou sont prévues sur Guadeloupe 1ère :

- Du 16 janvier au 11 février (4 semaines)

- Du 5 au 30 juin (4 semaines)
- Septembre

Avec notre facilitatrice, des actions locales de proximité sont entreprises et continueront de l'être en lien avec d'autres parties prenantes.

2. De 2023 à 2025 : Continuité des actions engagées

- Poursuite de nos campagnes TV en Guadeloupe, tout au long de l'année, en synergie avec nos campagnes TV en métropole ;
- Assurer nos actions de communication de proximité avec notre facilitatrice locale pour nous représenter auprès des instances guadeloupéennes (autorités, collectivités locales, professionnels de santé...);
- Poursuite de formation auprès des pharmaciens : en présentiel et/ou webinaire en lien avec l'Ordre des pharmaciens et l'URPS ;
- Poursuite de la formation de Cyclamed aux étudiants BTS pharmacie et du Centre de Formation des Apprentis (CFA) des préparateurs en pharmacie pour les 1ères et 2èmes années ;
- Continuité des actions auprès des collectivités locales pour qu'elles relaient sur leurs sites Internet et réseaux sociaux, le fonctionnement de notre filière de récupération des MNU dans les officines (non prise en charge par les collectivités locales) ;
- Continuer d'informer et de former les professionnels du médicament sur le dispositif et sur les différentes actualités de la filière (Ordre et syndicats de pharmaciens, préparateurs en pharmacie, grossistes-répartiteurs...). Ex : Intervention lors de leur assemblée générale, proposition d'animation au sein de pharmacies volontaires... ;
- Poursuite de la mise à disposition de nos différents supports de communication adaptés pour la profession : kit dédié pour les officines ;
- Poursuite de la mise à disposition de nos différents supports de communication adaptés pour les administrés : kit dédié pour les collectivités locales ou les milieux associatifs (associations de patients, structures environnementales...).

3. En prévision

- Sensibiliser les crèches, centres aérés pour informer les parents au retour des MNU en pharmacie ;
- Participer à des animations organisées par France Assos santé. Exemples, lors de la journée de la sécurité du patient (novembre), journée du droit des usagers (avril), journée du diabète... ;
- Informer et sensibiliser les prestataires de santé à domicile (PSAD) ;
- Informer d'autres professionnels de santé (médecins, infirmiers) via leurs ordres professionnels et/ou syndicats ;

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- Organiser des animations/sensibilisations avec les professionnels de santé (médecins, infirmiers, PSAD, pharmaciens) en fonction des thématiques et de leurs calendriers. Actions conjointes possibles avec DASTRI ;
- Information auprès des étudiants en médecine (pas d'étudiants en pharmacie en Guadeloupe) ;
- Diffusion régulière de posts sur les réseaux sociaux de C2DS « Le saviez-vous » pour informer de nombreuses autorités et parties prenantes sur les actualités de notre éco-organisme ;
- Se rapprocher des CECAS (Centres Communaux d'Action Sociale) pour identifier les maisons de quartier et sensibiliser les particuliers (en lien avec SINNOVAL)
- Avec la CCMG : envoi d'autres supports pour les mairies et autres lieux publics. Elle relancera aussi les compagnies maritimes pour une diffusion souhaitée de nos vidéos sur les bateaux ;
- Information et formation auprès des infirmiers et autres professionnels de santé ;
- Information et formation auprès des associations de patients ;
- Proposer de former les ambassadeurs du tri des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour inciter les administrés à bien rapporter les MNU en officine et préalablement, au sein du domicile, à mettre les étuis en carton, notices et emballages totalement vides dans le tri sélectif ;
- Des supports de communication sont en cours de création pour mettre à disposition des milieux scolaires : du primaire au secondaire (collèges, lycées) des actions de sensibilisation. Les jeunes peuvent être des relais auprès de leurs parents et grands-parents.

4. En complément

Des kits digitaux pour sites Internet et réseaux sociaux existent pour :

- Les officinaux à l'attention de la patientèle
- Les officinaux pour l'équipe officinale
- Les collectivités locales ou régionales
- Les milieux associatifs...

K. Annexes

- ANNEXE 1 : affiche triez bien – grand public
- ANNEXE 2 : sécurité des professionnels – équipe officinale
- ANNEXE 3 : tenue des réceptacles de collecte – pour les grossistes-répartiteurs à diffuser auprès de leurs clients officinaux
- ANNEXE 4 : Affiche « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires...
- ANNEXE 5 : Affiche « 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »

ANNEXE 1

AIDEZ VOTRE PHARMACIEN : TRIEZ BIEN !

1 Je sépare les emballages en carton et les notices que je mets dans le tri sélectif.



PATCH



POMMADE,
CRÈME, GEL



SUPPOSITOIRE,
OVULE



COMPRIMÉ, GÉLULE,
SACHET POUVRE
OU LIQUIDE



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE

2

Je rapporte à la pharmacie mes Médicaments Non Utilisés, à usage humain, périmés ou non.

3 Je m'assure qu'il n'y a **ni piquant, ni tranchant, ni coupant**, qui sont à placer dans une **boîte à aiguilles** sécurisée remise gracieusement par le pharmacien.



4

Grâce à ce geste, je protège la santé et la planète en éliminant mes médicaments dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique.

ANNEXE 2

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA **SÉCURITÉ** DES PROFESSIONNELLS

INTERDIT DANS LES CARTONS CYCLAMED :



PRODUIT CHIMIQUE

- En provenance des patients : À déposer en déchèterie
- En provenance de votre activité professionnelle : Contacter la délégation régionale de l'ADEME



MASQUE, GANT CHARLOTTE ET BLOUSE

À enfermer dans un sac plastique pour ordures ménagères et à conserver 24h avant de les jeter dans la poubelle.



PARAPHARMACIE, COMPLÉMENT ALIMENTAIRE

À mettre dans les ordures ménagères



APPAREIL DE MESURE

À déposer en déchèterie



RADIOGRAPHIE

À déposer en déchèterie



SERINGUE, AIGUILLE (neuve ou utilisée)

À mettre dans le circuit DASTRI



THERMOMÈTRE À MERCURE

À déposer en déchèterie ou contacter la Mairie



TROD*

Sérologique ou rhino-pharyngé

À mettre dans le circuit DASTRI

*Test Rapide d'Orientation Diagnostique

MNU DES PARTICULIERS AUTORISÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED :



COMPRIMÉ,
GELULE,
SACHET...



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



SUPPOSITOIRE,
OVULE



POMMADE,
CRÈME, GEL



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE



PATCH

Avant de remettre votre carton Cyclamed à votre grossiste-répartiteur :



Assurez-vous que le carton est bien fermé et identifié au nom de votre pharmacie

Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :

Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : association@cyclamed.org

ANNEXE 3



LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES PARTICULIERS COLLECTÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED EN OFFICINE

Qu'est-ce qui est collecté ?

Seuls les Médicaments Non Utilisés des particuliers à usage humain, périmés ou non, entamés ou non, sont collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed.
Les emballages en carton et les notices en papier sont à placer dans le bac de tri sélectif du domicile des particuliers.

Le rôle du pharmacien d'officine

Sensibiliser et inciter les particuliers à rapporter leurs médicaments non utilisés en pharmacie, sans leurs emballages en carton et notices en papier.



Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste-répartiteur



Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :
Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : association@cyclamed.org



Cyclamed



@Cyclamed_France



@Cyclamed_France



Cyclamed

www.cyclamed.org

ANNEXE 5

© CYCLAMED Septembre 2021 RAL/LAR/D



10 CONSEILS POUR RANGER SON ARMOIRE À PHARMACIE

Le médicament n'est pas un produit quotidien comme les autres : mal géré, il peut être responsable d'accidents domestiques et peut polluer les sols et rivières.

1 Centraliser dans une armoire

À l'abri de l'humidité, de la lumière et de la chaleur, donc ni dans la salle de bain, ni dans la cuisine.



2 Fermer à clé

Pour empêcher l'accès aux enfants et limiter les risques d'accidents domestiques.

3 Sur deux étagères

Pour bien séparer les médicaments des adultes et des enfants et éviter les cas de surdosage. L'armoire en hauteur permet de rendre les médicaments inaccessibles aux enfants en bas âge.

4 Dans leurs boîtes d'origine

Et avec leurs notices, afin de pouvoir les identifier, d'avoir accès à des informations sûres, évitant aussi les confusions.

5 Avec le nom de l'utilisateur

Inscrit au stylo ou au marqueur sur la boîte, pour éviter de se tromper de traitement et de partager ses bactéries ou microbes.



6 Noter la date d'ouverture

Une fois ouvert, un sirop, un collyre ou une pommade par exemple se conservent peu de temps. La date sur le conditionnement indique la durée optimale de conservation du produit entamé, (pas sa durée de conservation dès lors qu'il a été ouvert).

7 Trier les boîtes vides

Séparer les boîtes en carton et les notices en papier qui sont à mettre dans le tri sélectif.



8 Mettre de côté les non utilisés

Hormis ceux dont on a besoin régulièrement et ceux pour faire face aux petits accidents, mieux vaut prendre l'habitude de mettre de côté les médicaments partiellement utilisés.

9 Que des médicaments

Bien identifier les médicaments des autres produits de santé (parapharmacie, compléments alimentaires...) avec le moteur de recherche : www.cyclamed.org

! SURTOUT RAPORTEZ VOS MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE

10 Les médicaments contiennent des substances actives. S'ils sont enfouis, ils peuvent polluer les sols. Jetés dans l'évier ou dans les toilettes, ils se retrouvent dans les rivières.



Les Médicaments Non Utilisés rapportés en pharmacie sont éliminés dans le respect des règles environnementales.



Ils sont incinérés à des fins de valorisation énergétique.

Pour plus d'informations : www.cyclamed.org

[f @cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [i cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)

www.cyclamed.org

